

AVIS A LA POPULATION

A la suite des incidents du 22 au 25 Juin, lors du passage à Papeete de la Ville d'Amiens, il a été porté à la connaissance des autorités administratives et judiciaires l'existence d'un complot contre la sûreté intérieure de l'Etat.

L'état de siège a été déclaré à partir de ce jour, à 0 heure. A la faveur de cette mesure, douze arrestations ont été opérées.

Quiconque tentera de troubler la tranquillité ou l'ordre public sera immédiatement arrêté et tous les attroupements ou manifestations seront dispersés par la force.

La population est invitée au calme.

L'état de siège sera levé dès que les mesures de police et de sécurité ordonnées par les autorités auront reçu leur exécution et que la paix publique paraîtra assurée.

Papeete, le 2 Juillet 1947.

Le Gouverneur p. i.,

J.-C. HAUMANT.